

On veut cependant permettre aux jeunes gens âgés de 21 ans et plus de pouvoir poser les mêmes gestes que l'on interdit aux plus jeunes: on les condamne et on gâche leur vie.

Je veux m'élever contre le ridicule de cette situation et dire à l'honorable ministre que si, en même temps qu'il supprime du Code criminel les articles 147, 148 et 149, il n'adopte pas des lois intelligentes pour donner aux jeunes la possibilité de ne pas être accusés dans des situations semblables, il commet lui-même un crime. A ce moment-là, on devrait le faire sauter avec une bombe, et je donne mon approbation aux jeunes qui contestent avec des fusils, si nous ne sommes pas assez intelligents dans notre société pour adopter des lois susceptibles de favoriser l'épanouissement de la personne humaine.

Je pense que la situation est sérieuse. Tout le monde ici, à la Chambre, est contre la contestation, tout le monde est contre le fait que les jeunes se groupent, manifestent, comme à l'Université McGill. Tout le monde a peur, mais personne ne prend sa responsabilité.

On est prêt à favoriser des actes sexuels entre jeunes de même sexe—homme ou femme—en tant que c'est en privé, et, pour le même acte, on condamne des jeunes, nos enfants, et on brise leur vie. Certains députés diront que ce n'est pas vrai. J'aimerais les inviter à lire les statistiques publiées dans ce même livre. Depuis ce débat, nous sommes des aveugles!

• (9.20 p.m.)

Sait-on que 15,204 jeunes délinquants ont été non seulement accusés, mais condamnés en 1957, et que ce nombre s'élevait à 16,903 en 1958? Ce nombre augmente chaque année. En 1960, il était de 18,706; en 1961, de 19,659, et les chiffres que je cite sont ceux de 1961, donc les plus récents.

A ce rythme, on peut se figurer où nous en sommes rendus. La plupart de ces jeunes sont sans travail. Au lieu d'adopter des lois tendant à les aider, on contribue à les perdre et, en même temps, on organise la société en fonction d'une supposée évolution qui rend nécessaire l'adaptation à une société pluraliste, sous prétexte qu'il faut suivre les conseils de notre bonne belle-mère l'Angleterre.

J'entendais des députés demander à l'honorable ministre d'où venait ce bill. Peut-il nous dire s'il a reçu des représentations? A mon sens, la réponse est très simple et je me permettrai de la donner à la Chambre, en citant le très honorable premier ministre à l'époque où il était ministre de la Justice. Et je pourrais dire la même chose de l'actuel ministre de la Justice, car il partage les mêmes opinions. Il est incapable d'innover, ni de s'adapter à la mentalité canadienne. Il doit aller

chercher des idées ailleurs, au Royaume-Uni. Je cite donc:

Les considérations qui ont amené à présenter ces propositions de modification au Parlement sont bien définies dans l'extrait suivant du rapport du comité formé au Royaume-Uni...

Au Canada, monsieur l'Orateur, on n'a pas demandé l'opinion de la population. Même si l'opinion canadienne est opposée à ce projet de loi, on s'en fout comme de l'an 40. On préfère adopter les opinions du Royaume-Uni. Je les ai en main. Le très honorable premier ministre actuel dit lui-même, et je cite:

...sont bien définies dans l'extrait suivant du rapport du comité formé au Royaume-Uni sous la présidence de sir John Wolfenden. Elles ont conduit à l'adoption d'une législation similaire par le Parlement du Royaume-Uni en juillet dernier.

C'est là toute l'imagination dont nous sommes capables, au Canada!

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas perdre mon temps davantage, mais je pense que c'est tout de même important. On remarquera que c'est assez fort. L'honorable ministre de la Justice va plus loin que son prédécesseur. L'ancien ministre de la Justice avait découvert que si sir John Wolfenden avait étudié la question, cela avait du bon sens. Nous, au Canada, nous sommes arriérés. Il s'est donc dit que nous allions faire la même chose ici.

Mais l'honorable ministre de la Justice lui dit: Cela peut être très intéressant, nous allons pousser plus avant les investigations en vue de déterminer si vraiment la chose serait souhaitable. Je cite son discours d'introduction qui, comme on le verra, «est dans le fort».

Monsieur l'Orateur, je suis tellement révolté par cette situation que je donnerais volontiers une pièce de 25c. à l'honorable ministre de la Justice pour qu'il aille jouer dans le «trafic». L'honorable ministre de la Justice disait, et je cite:

Un comité composé de douze hommes et trois femmes, présidé par sir John Wolfenden, qui fut nommé au Royaume-Uni pour étudier le droit et la pratique en matière d'infractions relatives à l'homosexualité et le traitement des personnes déclarées coupables de telles infractions par les tribunaux...

Que l'on figure ce comité! Veut-on savoir comment ce comité du Royaume-Uni a procédé à son étude, combien de Canadiens il a consultés et comment il a étudié la situation canadienne? L'honorable ministre le dit, et je cite:

Le comité consacra 32 jours...

...pas 33, ni 31, ni 32; l'honorable ministre les a comptés!

...à l'interrogatoire de témoins et s'est réuni pendant 30 autres journées.